



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019



Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 6 août 2019 immédiatement après la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge, soit à 19 h 06, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant, Robert Lambertz et Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, est aussi présente et agit à titre de greffière par intérim pour la présente séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 06.

291/06-08-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la directrice générale et greffière par intérim, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Nomination d'une greffière par intérim
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
4. Suivi de la mairie

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Mandat à un entrepreneur pour travaux de nettoyage de terrain pour la propriété du matricule 2152-33-3020 – Ajout de contrat
2. Mandat à une firme en environnement – dossier du myriophylle à épis – demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, installation de toiles dans les zones de grande densité, désherbage dans les zones de faible densité – Modification de la résolution numéro 256/25-06-19

C AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

1. Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement relative au Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2019-05 – Fourniture et livraison d'une niveleuse usagée, année 2012 ou plus récente – Octroi de contrat
2. Appropriation du surplus non affecté – Entretien du réseau local de la voirie et achat d'équipements
3. Appel d'offres numéro 2019-06 – Fourniture et livraison d'un tracteur à trottoir neuf avec équipements – Octroi de contrat
4. Appel d'offres numéro 2019-08 – Dispositions de biens matériels excédentaires de la Ville – Vente de biens
5. Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 – Octroi de contrat
6. Fourniture de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver – Octroi de contrat
7. Appel d'offres numéro 2019-01 – Travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2 – Autorisation de paiement des décomptes numéro 1 et 2



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

E GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2019
2. Dates des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019 – Modification de la résolution numéro 361/06-11-18
3. Comités et commissions – Modification à la résolution numéro 042/05-02-19
4. Désignation du représentant et du substitut de la Ville au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge
5. Référendum du 15 septembre 2019 – Autorisation budgétaire
6. Référendum du 15 septembre 2019 – Rémunération du personnel

F SÉCURITÉ PUBLIQUE

G TRAVAUX PUBLICS

1. Mandat à Transport adapté et collectif des Laurentides pour le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du transport adapté et le transport collectif auprès du ministère des Transports (MTQ)

H LOISIRS ET CULTURE

1. Location d'une salle au Directeur général des élections du Canada pour les élections fédérales 2019
2. Tarification pour la location d'un projecteur multimédia

I DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

1. Appropriation du surplus non affecté pour la réalisation de travaux et diverses acquisitions pour le Camping Sainte-Véronique

J DIVERS

1. Demande d'appui – MRC d'Antoine-Labelle – Réaction quant au financement des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ) – Programme Réno-Région

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

292/06-08-19

NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, durant sa période de vacances, il y a lieu de nommer une greffière par intérim conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De nommer la directrice générale de la Ville de Rivière-Rouge, Mme Louise Chartrand, à titre de greffière par intérim pour la période de vacances de la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque.

ADOPTÉE

293/06-08-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

SUIVI DE LA MAIRIE

M. Denis Charette, maire, indique aux membres de l'assistance qu'il souhaite fournir des informations et explications à propos de divers dossiers, notamment :

- Retour sur les vacances du maire
- Suivi des différents dossiers avec la directrice générale
- Activité au secteur Sainte-Véronique – Spectacle de Gregory Charles et M. Da Costa dans le cadre du Festival International classique des Hautes-Laurentides
- Succès de l'événement de la Fête de la famille tenue le 24 juillet dernier
- Activité du 24 août 2019 au lac Tibériade – Scène mobile déployée pour ce rassemblement

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

294/06-08-19

MANDAT À UN ENTREPRENEUR POUR TRAVAUX DE NETTOYAGE DE TERRAIN POUR LA PROPRIÉTÉ DU MATRICULE 2152-33-3020 – AJOUT DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que les lots plus amplement connus et désignés comme étant les lots 5 994 930 et 5 994 932 du cadastre du Québec anciennement connus comme étant une partie du lot 11 du rang 2 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, circonscription foncière de Labelle, pour le matricule 2152-33-3020 (ci-après appelé la Propriété) sont situés sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 254/25-06-19, lors de la séance d'ajournement tenue le 25 juin 2019, mandatant l'entreprise « Entreprise Martin Gareau enr. » pour l'enlèvement des matériaux de construction et objets divers entreposés sur la Propriété, tel mandat au montant de 9 800 \$ plus les taxes applicables (montant de 11 267,55 \$ incluant les taxes) ;

CONSIDÉRANT que lors de la réalisation des travaux d'enlèvement de matériaux de construction et d'objets divers, des matériaux et objets supplémentaires ont été trouvés sur la Propriété, occasionnant un ajout au mandat d'un montant 1 060,31 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 113,19 \$);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'ajout au mandat déjà octroyé à « Entreprise Martin Gareau enr. » pour un montant total de 1 060,31 \$ plus les taxes applicables (montant net de 1 113,19 \$) pour l'enlèvement des matériaux de construction et objets divers supplémentaires trouvés sur la Propriété.

Que la directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, Mme Carine Lachapelle, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

295/06-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

MANDAT À UNE FIRME EN ENVIRONNEMENT – DOSSIER DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS – DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, INSTALLATION DE TOILES DANS LES ZONES DE GRANDE DENSITÉ, DÉSHERBAGE DANS LES ZONES DE FAIBLE DENSITÉ – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 256/25-06-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 256/25-06-19 adoptée lors de la séance d'ajournement du 25 juin 2019;

CONSIDÉRANT l'octroi du mandat à la firme « Rappel » dans le cadre du dossier du myriophylle à épis au lac Tibériade

CONSIDÉRANT que la firme « RAPPEL » doit également présenter une telle demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 256/25-06-19 par ce qui suit :

D'octroyer un mandat à la firme « Rappel » dans le cadre du dossier du myriophylle à épis au lac Tibériade afin de réaliser les travaux de désherbage dans les zones de faible densité et de présenter une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) pour réaliser les travaux d'installation de toiles dans les zones de grande densité, incluant la gestion et la coordination des travaux, tel mandat pour un montant maximum de 65 000 \$ plus les taxes applicables pris à même le surplus non affecté, et ce, conformément à ses propositions datées du 30 mai et du 14 juin 2019.

Que la Ville de Rivière-Rouge habilite la firme « Rappel » à présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) et la présentation de tout engagement en lien avec cette demande, qui vise à autoriser l'installation de toiles dans les zones de grande densité.

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage à payer les frais administratifs au montant prévu par l'Arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2, a. 31.0.1).

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-350 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE VÉHICULES NEUFS ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS

La directrice générale et greffière par intérim, Mme Louise Chartrand, dépose le certificat concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 2019-350 décrétant l'acquisition de véhicules neufs et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts, tenue le 17 juillet 2019.

Mme Chartrand fait la lecture dudit certificat et déclare que le règlement numéro 2019-350 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès l'analyse complétée.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

296/06-08-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-05 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE NIVELEUSE USAGÉE, ANNÉE 2012 OU PLUS RÉCENTE – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2019-05 relatif à la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée, année 2012 ou plus récente, le résultat de l'ouverture des soumissions du 17 juillet 2019 à 14 h 06 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ)
Déneigement Fontaine Gadbois 12 juillet 2019 par la poste	149 467,50 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par la greffière et directrice générale adjointe de la Ville, Mme Lucie Bourque, et sa recommandation quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Déneigement Fontaine Gadbois »;

CONSIDÉRANT la recommandation de la greffière et directrice générale adjointe quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Déneigement Fontaine Gadbois »;

EN CONSÉQUENCE,

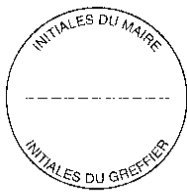
Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture et la livraison d'une niveleuse usagée à « Déneigement Fontaine Gadbois », soit le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 149 467,50 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 136 483,75 \$), le tout selon sa soumission datée du 3 juillet 2019 et des documents d'appel d'offres numéro 2019-05.

Que ladite dépense soit prise à même le surplus affecté de la Ville pour l'entretien du réseau local de la voirie et l'achat d'équipements.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

297/06-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ – ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL DE LA VOIRIE ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT qu'un montant de 350 000 \$ a été mis au surplus non affecté lors des états financiers 2018, tel montant faisant partie d'une subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'entretien du réseau local de la voirie et l'achats d'équipements;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier au surplus affecté de la Ville un montant de 280 000 \$ du surplus non affecté pour l'entretien du réseau local de la voirie et l'achat d'équipements.

D'approprier au poste budgétaire 02-320-00-521 un montant de 70 000 \$ du surplus non affecté de la Ville.

ADOPTÉE

298/06-08-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-06 – FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN TRACTEUR À TROTTOIR NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2019-06 relatif à la fourniture et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf avec équipements, le résultat de l'ouverture des soumissions du 25 juillet 2019 à 14 h est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Prix forfaitaire (montant total de la soumission incluant les taxes applicables : TPS et TVQ) (Marque, modèle et année)
FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson	177 369,06 \$ (Trackless MT7 2019)

CONSIDÉRANT l'analyse de la seule soumission reçue effectuée par la greffière et directrice générale adjointe de la Ville, Mme Lucie Bourque, et sa recommandation quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'adjuger le contrat relatif à la fourniture et la livraison d'un tracteur à trottoir neuf avec équipements à « FST Canada inc. o/s Équipement Joe Johnson », soit le seul soumissionnaire conforme, pour un montant total de 177 369,06 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 161 961,07 \$), le tout selon sa soumission datée du 23 juillet 2019 et des documents d'appel d'offres numéro 2019-06.

Que ladite dépense soit prise à même le règlement d'emprunt numéro 2019-347 de la Ville adopté le 4 juin 2019 et entrée en vigueur le 16 juillet 2019.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, la directrice générale, Mme Louise Chartrand, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

299/06-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-08 – DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE – VENTE DE BIENS

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2019-08 relatif à la disposition de divers biens matériels excédentaires de la Ville, le résultat de l'ouverture des soumissions du 18 juillet 2019 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Bien matériel excédentaire	Montant de la soumission (plus les taxes applicables)
PROFOR GJ INC. 16 juillet 2019 à 13 h 26	Benne Bibeau	4 101 \$
Daniel Bédard 16 juillet 2019 à 16 h 18	Dodge Ram	2 700 \$
Daniel Bédard 16 juillet 2019 à 16 h 18	Benne Bibeau	2 850 \$
Excavation Fernand Clément & Fils inc. 18 juillet 2019 à 11 h 45	Benne Bibeau	4 285,99 \$
François Lauzon 18 juillet 2019 à 13 h 15	Benne Bibeau	5 000 \$

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue pour les autres biens;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, et sa recommandation quant à la vente des biens;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente des biens matériels excédentaires suivant de la Ville comme suit :

- La benne de marque Bibeau, modèle Bxxt 400, année 2000, à M. François Lauzon au montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, conformément à sa soumission du 18 juillet 2019;
- Le véhicule de marque Dodge, modèle Ram, année 1995, équipé d'une aile de côté pour le déneigement « One way », kilométrage de plus ou moins 261 300, à M. Daniel Bédard au montant de 2 700 \$ plus taxes applicables, conformément à sa soumission du 15 juillet 2019.

Que les bénéficiaires des biens matériels déposent, à la prise de possession, la somme totale de leur offre acceptée, plus les taxes applicables, soit en argent ou par chèque visé payable à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge et qu'ils prennent possession du bien soumissionné dans son état actuel, sans garantie et tel que vu.

Que la prise de possession se fasse dans les huit (8) jours de l'approbation de leur soumission par le conseil municipal.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la vente desdits biens et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

300/06-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOÛT 2020 – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de services de conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 à M. Marc Drapeau au montant forfaitaire de 52 116 \$ plus les taxes applicables (montant net de 54 715,29 \$), le tout conformément à sa proposition du 26 juillet 2019.

Que ledit montant soit réparti mensuellement à raison de douze (12) paiements égaux, effectués une fois par mois le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter d'octobre 2019.

Qu'un taux horaire de 35 \$ plus les taxes applicables soit également approuvé pour effectuer des travaux ponctuels non décrits aux huit (8) devis descriptifs suite à une demande de la Ville, et ce, pour toute la période dudit contrat.

Que la conciergerie desdits édifices municipaux soit effectuée conformément à toutes les exigences décrites aux documents de demande de prix de la Ville datés du 12 juillet 2019 et au contenu de la proposition de M. Marc Drapeau datée du 26 juillet 2019.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi du contrat et de la présente résolution.

ADOPTÉE

301/06-08-19

FOURNITURE DE GRAVIER POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de fourniture de 10 000 tonnes métriques de gravier pour l'entretien des chemins d'hiver à Les Agrégats de Labelle Inc. au montant total de 86 806,13 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 79 265,56 \$), soit un coût unitaire de 7.55 \$ la tonne métrique, le tout conformément à sa proposition du 25 juillet 2019 et révisée le 5 août 2019 et des documents de demande de prix de la Ville incluant les addenda.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit mandaté pour assurer le suivi du contrat et de la présente résolution.

ADOPTÉE

302/06-08-19

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2019-01 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC DE LA GARE – PHASE 2 – AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉCOMPTES NUMÉRO 1 ET 2

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement au montant total de 81 074,62 \$ plus les taxes applicables (montant net de 74 031,94 \$) des décomptes numéro 1 et 2, incluant une retenue contractuelle de 10 %, à la compagnie « Paysagistes Northland inc. » relatif aux travaux d'aménagement au parc de la Gare – Phase 2, en suivi à l'appel d'offres numéro 2019-01 de la Ville, le tout conformément aux documents datés respectivement du 6 et 19 juillet 2019.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

303/06-08-19

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUILLET 2019

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois de juillet 2019 se détaille comme suit :

Salaires :	210 713,29 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	104 239,81 \$
Comptes courants :	787 824,00 \$
Total :	1 102 777,10 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 326.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 326 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

ADOPTÉE

304/06-08-19

DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2019 – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 361/06-11-18

CONSIDÉRANT la résolution numéro 361/06-11-18, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 novembre 2018, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 041/06-08-19-A, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue le 6 août 2019, ajoutant des séances ordinaires du conseil d'agglomération, soit le 3 septembre et le 1^{er} octobre à 19 h, et qu'il y a lieu de modifier l'heure de début des séances du conseil de la Ville de Rivière-Rouge pour ces dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 361/06-11-18 afin de modifier l'heure de début des séances du 3 septembre et 1^{er} octobre 2019 afin d'indiquer que chacune de ces séances commencera immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h.

Qu'un avis public relatif à ladite modification soit publié conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, selon les procédures prévues au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville.

ADOPTÉE

305/06-08-19

COMITÉS ET COMMISSIONS – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 042/05-02-19

CONSIDÉRANT la résolution numéro 042/05-02-19, adoptée lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2019, portant sur la nomination des délégués (membres) et substituts au sein des comités et commissions et sur les différents dossiers de la Ville, des régies et de divers organismes, et ce, à compter du 5 février 2019;

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Que la résolution numéro 042/05-02-19, adoptée lors de la séance ordinaire du 5 février 2019, soit modifiée afin de nommer le conseiller M. Alain Otto à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Laurentides en remplacement du maire, M. Denis Charette.

ADOPTÉE

306/06-08-19

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUBSTITUT DE LA VILLE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle du Québec du 13 juillet 2019 du décret constituant la Régie de collecte environnementale de la Rouge;

CONSIDÉRANT que selon l'article 585 du *Code municipal* toutes les municipalités membres doivent désigner un représentant au conseil d'administration de la Régie parmi les membres de leurs conseils municipaux;

CONSIDÉRANT que selon l'article 4.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, les municipalités membres doivent désigner un représentant et un substitut pour siéger au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité

De désigner le maire, M. Denis Charette, à titre de représentant de la Ville et le conseiller, M. Alain Otto, comme substitut au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

ADOPTÉE

307/06-08-19

RÉFÉRENDUM DU 15 SEPTEMBRE 2019 – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT qu'étant donné la tenue de quatre (4) scrutins référendaires le 15 septembre 2019 pour les règlements numéro 2019-341-1, 2019-341-2, 2019-341-3 et 2019-341-4, il y a lieu d'autoriser une enveloppe budgétaire pour ces activités;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

D'approprier un montant maximum de 10 600 \$ à même le surplus non affecté pour la tenue des quatre (4) scrutins référendaires.

Que la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, soit autorisée, en sa qualité de présidente d'élection, à procéder à tous les achats ou locations de matériel ou de services nécessaires à la tenue desdits scrutins référendaires ainsi qu'à l'embauche du personnel référendaire, et ce, conformément à la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

ADOPTÉE

308/06-08-19

RÉFÉRENDUM DU 15 SEPTEMBRE 2019 – RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL

CONSIDÉRANT qu'étant donné la tenue de quatre (4) scrutins référendaires le 15 septembre 2019 pour les règlements numéro 2019-341-1, 2019-341-2, 2019-341-3 et 2019-341-4, il y a lieu de fixer les tarifs pour la rémunération du personnel référendaire;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal fixe les tarifs suivants pour la rémunération du personnel référendaire pour la tenue des quatre (4) scrutins référendaires :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

Présidente d'élection ou greffière	
Confection et révision de la liste référendaire	0,419 \$ par électeur
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	900 \$
Secrétaire de référendum (75 % de la présidente d'élection)	
Confection et révision de la liste référendaire	0,314 \$ par électeur
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	675 \$
Membres de la Commission de révision de la liste référendaire	
Secrétaire, agent réviseur et tout membre	22 \$/h
Scrutateur d'un bureau de vote	
Séance de formation	45 \$
Journée du scrutin (15 septembre 2019) et dépouillement	310 \$
Nouveau dépouillement sommaire (le plus élevé)	40 \$ ou 15,60 \$/h
Secrétaire d'un bureau de vote	
Séance de formation	45 \$
Journée du scrutin (15 septembre 2019) et dépouillement	285 \$
Nouveau dépouillement sommaire (le plus élevé)	35 \$ ou 15 \$/h
Membre de la table de vérification de l'identité des électeurs	
Séance de formation	30 \$
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	195 \$
Préposé à l'information et au maintien de l'ordre (PRIMO)	
Séance de formation	30 \$
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	310 \$
Préposé à la liste	
Séance de formation	30 \$
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	260 \$
Substitut	
Séance de formation	30 \$
	18 \$/h
Aide au transport du matériel référendaire	
Journée du scrutin (15 septembre 2019)	18 \$/h

Que lorsqu'il s'agit d'un employé municipal, que cet employé soit rémunéré à son taux régulier pour la tenue de la Commission de révision lors des heures normales de travail et, hors de ces heures, qu'il soit rémunéré au taux de temps et demi ou autrement conformément à la convention collective de travail en vigueur.

Qu'une rémunération de 18 \$ de l'heure soit allouée à tout autre membre du personnel référendaire dont le travail est requis par la présidente d'élection ou par la secrétaire de référendum.

Que le coût des repas soit assumé par la Ville pour tout le personnel référendaire de la Ville pour la journée des scrutins.

Que le montant alloué par repas et les modalités s'y rapportant soient laissés à la discrétion de la présidente d'élection.

Que les présents tarifs de rémunération incluent tous les frais de déplacement, à l'exception des déplacements requis par les agents réviseurs dans le cadre des travaux de la Commission de révision, dans lequel cas les frais de déplacement soit remboursés conformément à la politique 2019-02 de la Ville sur présentation des pièces justificatives.

Que les présents tarifs de rémunération soient en vigueur à compter de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

TRAVAUX PUBLICS

309/06-08-19

MANDAT À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU TRANSPORT ADAPTÉ ET LE TRANSPORT COLLECTIF AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

De mandater Transport adapté et collectif des Laurentides (TACL) à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande d'aide financière dans le cadre du transport adapté et du transport collectif auprès du ministère des Transports (MTQ).

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

310/06-08-19

LOCATION D'UNE SALLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU CANADA POUR LES ÉLECTIONS FÉDÉRALES 2019

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, le contrat de location de salle avec le Directeur général des élections du Canada, selon les modalités déterminées par celui-ci, pour les élections fédérales 2019, le tout conformément à la *Loi électorale*.

ADOPTÉE

311/06-08-19

TARIFICATION POUR LA LOCATION D'UN PROJECTEUR MULTIMÉDIA

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la location du projecteur multimédia du Service des loisirs et de la culture de la Ville selon les modalités suivantes :

Locataire	Dépôt de sécurité	Coût de location
Organisme reconnu par la Ville	75 \$	Gratuit
Locataire de salles avec tarif	75 \$	25 \$

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution et la mise en place de ce service.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

312/06-08-19

APPROPRIATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX ET DIVERSES ACQUISITIONS POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT le dépôt d'une pétition par les campeurs saisonniers du Camping Sainte-Véronique lors de la séance du conseil tenue le 2 juillet 2019 demandant de l'entretien et des réparations aux infrastructures du camping ainsi qu'une représentation de la Ville sur les lieux, telle pétition accompagnée d'une annexe comportant des photos sur l'état du camping;

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

D'approprier un montant maximum de 15 000 \$ à même le surplus non affecté de la Ville pour la réalisation de travaux au Camping Sainte-Véronique et pour diverses acquisitions, et ce, afin de répondre aux diverses demandes des campeurs saisonniers du Camping Sainte-Véronique.

Que le directeur du Service des loisirs et de la culture et directeur par intérim du développement économique et récréotouristique, M. Patrick Cyr, ainsi que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution et la coordination des travaux à réaliser et des acquisitions à effectuer.

ADOPTÉE

DIVERS

313/06-08-19

DEMANDE D'APPUI – MRC D'ANTOINE LABELLE – RÉACTION QUANT AU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) – PROGRAMME RÉNO-RÉGION

CONSIDÉRANT que la MRC d'Antoine-Labelle est responsable de la mise en œuvre sur son territoire du programme Réno-Région de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ;

CONSIDÉRANT que ce programme fournit une aide aux ménages à revenus faibles ou modestes dont la résidence présente des défauts majeurs devant être réparés;

CONSIDÉRANT que ce programme joue un rôle important pour contrer la dévitalisation qui affecte la MRC et pour permettre aux personnes les plus vulnérables et aux familles de loger dans des conditions décentes;

CONSIDÉRANT que, pour la programmation 2017-2018, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 550 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 754 964,82 \$, ce qui a permis d'aider 72 ménages;

CONSIDÉRANT que, pour la programmation 2018-2019, la MRC a reçu une enveloppe budgétaire initiale de 599 000 \$, laquelle a été majorée en cours de programmation pour atteindre la somme finale de 848 099,78 \$, ce qui a permis d'aider 76 ménages;

CONSIDÉRANT que le budget provincial pour le programme Réno-Région a chuté de 20M\$ par année pour les programmations 2017-2018 et 2018-2019 à 12,37M\$ par année pour les programmations 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces coupures budgétaires, le budget accordé à la MRC pour le programme Réno-Région pour la programmation 2019-2020 a été fixé à 384 000 \$, sans possibilité de majoration;

CONSIDÉRANT que, si le budget actuel demeure inchangé, seulement une trentaine de ménages de la MRC pourront recevoir une aide financière chaque année dans le cadre du programme Réno-Région;

CONSIDÉRANT que plus de 175 citoyens de la MRC sont actuellement inscrits au programme et que, de ce nombre, l'admissibilité d'une centaine d'entre eux a déjà été confirmée,

CONSIDÉRANT que le nombre important d'inscriptions démontre l'ampleur des besoins dans la MRC et l'intérêt des citoyens pour le programme;

CONSIDÉRANT que les citoyens qui s'inscrivent actuellement au programme Réno-Région ne pourront, selon les prévisions actuelles, bénéficier d'une aide que dans 4 ans, soit à la programmation 2023-2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT que pendant ce délai d'attente les habitations des personnes les plus vulnérables et de leurs familles se détériorent et leurs conditions de vie se dégradent;

CONSIDÉRANT que les budgets actuels sont nettement insuffisants pour répondre adéquatement et en temps utiles aux besoins des citoyens de la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution numéro MRC-CA-14998-06-19, adoptée par le conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle lors de leur séance du 13 juin 2019, dénonçant les coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge appuie la MRC d'Antoine-Labelle dans ses démarches auprès de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et dénonce les coupures budgétaires intervenues dans le programme Réno-Région en raison de leurs impacts négatifs sur la vitalité de la région et sur la fragilisation des citoyens les plus vulnérables et de réclamer un rétablissement immédiat du budget dans ce programme, au niveau auquel il était lors des programmations 2017-2018 et 2018-2019.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

314/06-08-19

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit levée. Il est 21 h 15.

ADOPTÉE

Denis Charette
Maire

Louise Chartrand
Directrice générale et greffière par intérim

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire